

U.23 POUR en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

La Réorganisation !



N'oubliez surtout pas que les seules ressources d'un syndicat dépendent du nombre de ses adhérents. Sans vous, il ne peut rien.

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON
Commission Paritaire : 1117 S 07663
ISSN : 1260 - 2310
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 :
542 Maison des Associations 23000 GUÉRET

Section Snuter 23
45bis rue Jean Jaurès 23000
Guéret Courriel :
sectionfsucd23@gmail.com

Service public : Chronique d'une mort annoncée?

Contexte actuel, restrictions budgétaires, dématérialisation, désertification des zones rurales, sous traitance des services publics, suppression de postes....

Focus sur l'UTAS de Boussac



Depuis maintenant 2 ans, des difficultés croissantes quant au fonctionnement des UTAS sont apparues. A charge de travail constante, certains UTAS ont vu **le nombre d'agents présents sur site diminuer** ; pour de multiples raisons : non compensation des temps partiels, non remplacement systématique des arrêts maladie, court ou longue durée, des congés maternité, et dernièrement postes de titulaires non pourvus. Quelles qu'en soient les raisons, la charge de travail est de fait soit répartie auprès des autres collègues et donc assumée dans un délai rallongé, soit non effectuée. **L'épuisement des agents présents est inévitable.** Le travail en lui même change aussi ; nous traitons l'urgence au détriment d'accompagnements approfondis.

L'UTAS de Boussac en est un exemple. Il y a 2 ans, 5 assistants sociaux de secteur étaient présents. A ce jour, ils ne sont plus que 3. Le travail de prévention déjà difficile en soi, et qui nécessite du temps, n'est plus possible. De plus, sans interventions constantes d'un référent sur un secteur (le canton de Bonnat), les situations d'urgence se multiplient.

L'accueil réalisé par les secrétaires est forcément impacté : même si les situations d'urgence sont, malgré tout, prises en charge, que répondre à une personne en détresse **au bout du 3^{ème} appel** ? Les réactions d'agressivité verbale des usagers deviennent quotidiennes.

En période de congés, ne pouvant assurer « le service minimum », **l'UTAS de Boussac a dû FERMER SES PORTES AU PUBLIC** pour la première fois cet été et 3 jours entiers récemment. Nous sommes stupéfaits de faire ce constat alarmant quant à la facilité avec laquelle cette décision a été validée, au **détriment du service rendu aux creusois**, mais surtout du peu **d'émoi suscité auprès de nos élus**.

La hiérarchie directe interpelle régulièrement et finalement semble désemparée. Les quelques réponses obtenues ne sont pas ou peu suivies de faits. Régulièrement la DRH évoque les difficultés de recrutement en zone rurale. Mais cela a toujours été le cas ! Et cela n'explique pas la baisse du nombre d'agents, qui elle, est nouvelle et s'aggrave au fil des mois.

Evidemment la réorganisation annoncée sert de prétexte ; les recrutements seraient repoussés car difficiles à projeter dans ce contexte. Nous ne parlons pourtant que de **pourvoir les postes existants** ! Cette réorganisation, c'est finalement l'arlésienne... Elle n'est ni pour novembre, ni décembre 2017... ni même pour janvier 2018 ! Et si encore cette perspective pouvait nous rassurer ; encore faut-il la connaître en détail !

Que fait-on en attendant ? Allons-nous laisser nos collègues osciller entre **épuisement** (donc arrêt maladie) et **sacrifice de leur conscience professionnelle et de leur conception du service public** ? Car être fonctionnaire ce n'est pas qu'adopter un statut, c'est aussi et surtout un engagement.

Certes on ne peut pas faire l'impasse sur l'actualité nationale : baisse des dotations et des ressources financières en général des collectivités locales. Des arguments qui peuvent être utilisés pour justifier le fonctionnement actuel et à venir. Comment ne pas en déduire que les économies que le département a réalisées en 2016 et à venir pour 2017 ne se font pas **sur le dos du personnel** ?

« Faire plus avec moins » a ses limites. Il n'y a qu'un pas pour supposer que tout cela est savamment orchestré. Une fois qu'un service est étiqueté défaillant, quoi de plus facile que de justifier sa réorganisation, ou réduction, ou suppression même si celle-ci est inadéquate ???

Défendre un service public efficace, de qualité, de proximité, pour tous les creusois dans le contexte actuel exige que nos élus assument **leurs responsabilités**. Si les ressources sont moindres, alors il faut définir des priorités et abandonner des missions ; mais pas n'importe quoi et pas n'importe comment. Nous, agents du Conseil Départemental, sommes prêts à participer à cette tâche difficile, parce que nous croyons aussi à la nécessité du service public. Nous ne sommes pas par nature des adversaires. Nous ne défendons pas que nos conditions de travail, car il s'agit avant tout **d'oeuvrer pour un service rendu au public Creusois de qualité**. !

« Mon projet : c'est de continuer d'exister »

Propos tenus par Mme la Présidente lors de la rencontre du 13 novembre, rencontre proposée après l'intervention des syndicats lors de la plénière du 29 septembre dernier.

Madame la Présidente a semblé surprise par le sentiment de mépris évoqué par les syndicats et ressenti dans les différents services. Pourtant, depuis sa création la FSU ne cesse d'alerter sur le mal être des agents. **A qui la responsabilité Madame la présidente ?**

Elle explique que, si elle a dû déléguer certaines missions, elle a toujours eu le sentiment de rester proche de ses agents.

Elle ne souhaite pas décevoir les Creusois même si les finances ne sont pas là et pour cela elle souhaite remettre les agents au cœur du système. Elle met en avant le projet actuel du Conseil Départemental de continuer d'exister et de maintenir ses activités. **Qu'en est t'il donc de l'utas de Boussac Madame La Présidente ?**

D'ailleurs, il lui est rappelé que les engagements pris jusqu'alors auprès des représentants du personnel n'ont pas été respectés, notamment en ce qui concerne les agents des routes et des collèges.

Madame la Présidente répondra alors que ça a pourtant été le cas pour le laboratoire où les postes ont été pourvus et pour le PJS pour lequel le chantier de la restructuration arrive à son terme avec une première présentation aux agents le 20 novembre par la DGA. **Etait il prévu que des agents fondent en larmes pendant cette présentation Madame La Présidente ?**

Pour ce dernier chantier, elle formule que ce sera à effectif constant avec création d'un poste. Elle nous renvoie à la présentation du 20 pour le détail. Elle rappelle que des groupes de travail ont permis une concertation ; nous précisons que ces groupes ont eu vocation à réfléchir à la qualité du travail, pas sur une répartition géographique, ni sur la continuité de services. Nous ajoutons que réfléchir à une qualité de travail se révèle difficile quand dans la réalité on ne peut qu'à peine assumer les urgences. **Les baguettes magiques sont elles prévues dans le budget du département Madame la Présidente ?**



Lorsqu'il est évoqué la fermeture de l'UTAS de Boussac sur quelques jours faute de personnel suffisant....La DRH, présente, nous assure qu'elle fait le maximum pour répondre à cette difficulté.

Madame la Présidente ne fait pas de commentaire.



Elle dit avoir entendu le mal être général, et explique avoir un travail à mener sur le mode de communication entre l'administration, les élus et les agents.

Concernant le PAT et le PARC, Madame la Présidente explique que le travail de réorganisation ne peut encore s'étudier car elle précise n'avoir pas assez d'éléments pour prendre des décisions ; un organisme extérieur sera mandaté pour aider à ce travail. **Ah bon Madame la Présidente, on a de l'argent pour faire un audit ?!**

Elle espère pouvoir élaborer un choix pour la séance plénière de février 2018 et suivra une bourse interne. **Sur quels critères Madame la présidente?**

Tout au long de cette rencontre il a été demandé à la Présidente d'envoyer un signal fort aux agents justement par la stagiairisation des contractuels catégorie C sur des postes de titulaires vacants. La présidente répondra qu'elle ne peut s'engager sur ce point tant que la réorganisation ne sera pas finalisée, car celle-ci déterminera le nombre de postes disponibles à la vacation.

Pour elle la réorganisation permettra éventuellement aux contractuels en poste de pouvoir accéder à une stagiairisation. Monsieur Godin laissera entendre que des suppressions de postes pourraient être envisagées.

Pour les agents des collèges, un travail de concertation va commencer sur l'ensemble de l'année 2018. Mme la présidente souhaite une adéquation entre la charge de travail et le nombre de postes dans chaque collège. Elle évoque aussi une possible création d'une « équipe volante » quant à l'entretien des bâtiments.

Nous lui avons répété à plusieurs reprises que l'ensemble de ces actions ne peut se faire qu'à travers une gestion des ressources humaines équitable, à l'écoute des agents, avec un réel suivi quant aux souhaits d'évolution de carrière et des choix de vie de chacun, dans le respect des lois et des personnes; ce à quoi veillera la FSU.

De fait nous resterons très vigilants quant aux choix qui seront pris concernant "les nouvelles affectations" de chacun dans le cadre de cette restructuration des services et quant aux compensations qui devraient en résulter.

Exemple d'une réorganisation réussie !

Depuis le 19 octobre 2017, notre bureau s'est restructuré. Preuve qu'une réorganisation peut se faire simplement et dans la bonne humeur ☺.

Voici notre nouveau Bureau :

- . Mr Bosle David, secrétaire de section UTAS Guéret
- . Mr Disch Philippe, secrétaire adjoint Centre Exploitation Gouzon
- . Mme Faurie Virginie, secrétaire adjointe UTAS La Souterraine
- . Mr Bourlier Franck, secrétaire adjoint Mise à dispo CANOPE
- . Mme Arquillère Angélique, secrétaire adjointe UTAS Boussac
- . Mr Hulois Julien, secrétaire adjoint UTAS La Souterraine
- . Mr Dugay David, Membre Bibliothèque Départementale
- . Mr Martin Ludovic, Membre UTAS La Souterraine
- . Mme Mauchassat Carine, Membre SPAP Guéret

Restons Connectés !!!



FSU TERRITORIALE 23



Notre page Facebook est toujours active !!!

Nous y publions régulièrement des informations autour de notre section, de différentes manifestations, de la jurisprudence, des droits et devoirs des fonctionnaires...

Cette page est interactive et a besoin de vivre, n'hésitez pas à la consulter et à l'alimenter.

Nous distribuons également des informations dans les services. D'ailleurs nous avons déposé quelques exemplaires du nouveau « Guide des Carrières de la Fonction Publique Territoriale » que nous vous invitons à consulter.



Questionnaire à destination des agents du Conseil départemental de la Creuse

Le SNUTER 23 - FSU lance une grande enquête auprès des agents du conseil Départemental, afin de mieux connaître les conditions de travail de chacun, de pouvoir les défendre et apporter des améliorations si besoin.

Cette enquête a deux objectifs principaux : le recensement de données concrètes pour les recouper avec les informations demandées à la DRH et avoir une meilleure connaissance du quotidien de chaque agent sur le terrain.

Nous défendons la titularisation des contractuels et une gestion humaine de la politique RH; nous avons besoin de vous pour compléter nos informations et revendications. C'est pourquoi nous vous sollicitons.

Dénomination de votre service :

Nombre d'agents titulaires dans votre service :

Nombre d'agents contractuels dans votre service :

Nombre de postes vacants dans votre service :

Selon vous, faudrait-il améliorer le fonctionnement de votre service ?

Si oui, comment ? (moyens matériels, humains, locaux, sécurité, organisation, encadrement...)

Document à retourner par mail sectionfsucd23@gmail.com ou par courrier interne SNUTER 23 FSU 45bis, avenue Jean Jaurès 23000 GUERET

1

Monsieur

NOM Prénom

Date de naissance : | | | | | | | | adresse mail :@.....

Tel : Adresse

Code Postal Ville

Collectivité catégorie

Grade ou emploi

J'adhère au SNUTER 23 - FSU à dater du (1) | | | | | | | |

Ma cotisation mensuelle sera calculée sur la base de 0,5 % du salaire annuel net qui est de : € divisé par 12. (2)

Mon paiement automatisé aura lieu tous les **3 mois**. (joindre le Relevé d'identité bancaire IBAN)

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre au SNUTER 23 - FSU d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations sont aussi communiquées au SNUTER et à la Fédération Syndicale Unitaire. Elles ne peuvent être communiquées à l'extérieur pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date

Signature

(1) Cette date est le premier jour du mois pour lequel la première cotisation a été versée.

(2) Montant du dernier salaire annuel net imposable.

**La FSU Territoriale
de la Creuse**

542, Maisons des Associations

23000 GUÉRET

PARTIE RÉSERVÉE AU SYNDICAT

Date du premier prélèvement SEPA | | | | | | | | Prélèvement effectué tous les **3 mois**

Cotisation mensuelle | | | | | | | | Montant de chaque prélèvement | | | | | | | |



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUTER 23-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUTER 23-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**IDENTIFIANT
CRÉANCIER
SEPA**

FR 29ZZZ646284

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

RUM : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Monsieur Madame Mademoiselle

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER :

**La FSU Territoriale de la creuse
542, Maisons des Associations
23000 GUERET**

Nom, Prénom

Adresse

Code Postal Ville

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT RÉCURRENT

Paiement récurrent

Date, signature du mandat : | | | | | | | |

À : Signature :

IBAN (International Bank Account Number)

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

BIC (CODE IDENTIFICATION BANQUE)

| | | | | | | | | | | | | |

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire IBAN